

RENAULT

Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 29 avril 2003

RESULTATS DU VOTE DES RESOLUTIONS

Le texte de ces résolutions figure dans le document intitulé "L'ordre du jour et les résolutions" (également en téléchargement sur le site renault.com).

Résolution n°	Contenu	Vote (en % des suffrages exprimés)
A TITRE ORDINAIRE		
1	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2002	99,1%
2	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2002	98,5%
3	Affectation du résultat de l'exercice 2002	99,3%
4	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce.	90,5%
5	Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Henri MARTRE.	94,2%
6	Nomination de Monsieur Pierre ALANCHE en qualité d'administrateur représentant les actionnaires salariés	85,7%
7	Nomination de Monsieur Philippe CHARTIER en qualité d'administrateur représentant les actionnaires salariés.	0,40%
8	Ratification de la nomination par le Conseil d'Administration de Monsieur Bruno BEZARD en qualité d'administrateur et renouvellement de son mandat.	94,4%
9	Ratification de la nomination par le Conseil d'Administration de Monsieur Marc LADREIT de LACHARRIERE en qualité d'administrateur.	98,6%
10	Ratification de la nomination par le Conseil d'Administration de Madame Dominique de LA GARANDERIE en qualité d'administrateur.	98,8%
11	Quitus entier et définitif à la gestion de BNP PARIBAS, représentée par Monsieur Michel PEBEREAU.	94,1%

12	Quitus entier et définitif à la gestion de Monsieur Nicolas JACHET.	94,3%
13	Quitus entier et définitif à la gestion de Monsieur Jean-Marie BOUSSET.	94,2%
14	Quitus entier et définitif à la gestion de Monsieur Jean-Pierre CAMESCASSE.	94,2%
15	Quitus entier et définitif à la gestion de Madame Danièle POTVIN.	94,2%
16	Rapport des commissaires aux comptes sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.	99,1%
17	Fixation du montant des jetons de présence.	94,7%
18	Autorisation conférée au Conseil d'Administration d'opérer en bourse sur les propres actions de la société.	99,5%
19	Autorisation conférée au Conseil d'Administration de procéder à l'émission d'emprunts obligataires.	99,4%
	A TITRE EXTRAORDINAIRE	
20	Autorisation conférée au Conseil d'Administration de procéder à l'annulation d'actions achetées.	99,5%
21	Autorisation conférée au Conseil d'Administration de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription.	99,2%
22	Autorisation conférée au Conseil d'Administration de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.	89,6%
23	Autorisation conférée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital aux fins de réaliser une offre publique d'échange.	96,6%
24	Limitation globale des autorisations conférées au Conseil d'Administration au titre des 21ème, 22ème et 23ème résolutions.	99,5%
25	Autorisation conférée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport.	99,5%

26	Autorisation conférée au conseil d'administration de consentir à certains salariés des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la société.	90,6%
27	Autorisation conférée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés.	96,0%
28	Modification des statuts portant fixation de la limite d'âge prévue pour les fonctions de Président du Conseil d'Administration à 70 ans.	94,3%
29	Pouvoirs en vue des formalités.	99,5%

Quorum :

Nombre total d'actions composant le capital : 284 937 118
 Nombre d'actions à droit de vote zéro : 52 997 629
 Nombre d'actions avec droit de vote participant
 au calcul du quorum : 231 939 489

Nombre d'actions représentées : 102 047 303
soit 44% du total des actions ayant droit de vote.

Cette Assemblée se tenant sous 1^{ère} convocation, le quorum est donc atteint tant pour le vote des résolutions à titre ordinaire (25%) qu'extraordinaire (33,3%).

Commentaires complémentaires :

Résolution n°3 : le versement le 15 mai 2003 d'un **dividende** de 1,15 euro par action (assorti d'un avoir fiscal de 0,575 euro pour les personnes physiques) est approuvé. Ce dividende présente une augmentation de 25% par rapport au dividende versé au titre de l'exercice 2001.

Résolutions n°6 et 7 : Ces deux résolutions concernent le renouvellement du poste de l'**administrateur** représentant les **actionnaires salariés**. Dans le cadre de l'élection qui a eu lieu le 19 février 2003, les actionnaires salariés ont procédé à la désignation des candidats proposés au vote de cette Assemblée. Il s'agit des deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, Monsieur Pierre Alanche et Monsieur Philippe Chartier. Les actionnaires ont procédé à la désignation de Monsieur Pierre Alanche en tant qu'administrateur représentant les actionnaires salariés.

Résolutions n°9 et 10 : La ratification des nominations par le Conseil d'administration de Madame Dominique de La Garanderie et de Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière en qualité d'administrateurs a été approuvée. Ces deux nominations portent à cinq le nombre **d'administrateurs indépendants**, tel que défini par le rapport Bouton.

Résolution n°16 : le rapport des Commissaires aux comptes sur la **rémunération des Titres Participatifs** est approuvé. Un coupon de 19,49 euros (comprenant une part variable de 9,20 euros) sera donc payé le 24 octobre 2003.

Résolution n°17 : la masse des **jetons de présence** à répartir entre les administrateurs est fixée dorénavant à 600 000 euros par an. Renault se place ainsi dans la médiane des sociétés du CAC 40 en matière de rémunération de ses administrateurs.

Résolution n°18 : L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration à opérer sur les **propres actions de la société**. Une note d'information relative à un programme de rachat d'actions a été déposée auprès de la Commission des Opérations de Bourse qui y a apposé le visa n° 03-229 en date du 7 avril 2003. Le principal objectif de ce programme est l'achat de titres pour couvrir les plans de stocks-options attribués chaque année aux salariés.

Résolution n°27 : Renault souhaite encourager la poursuite du **développement de l'actionnariat salarié**. Dans ce cadre, une nouvelle autorisation - réservée aux salariés - d'augmenter le capital social dans la limite de 4% du capital pendant 5 ans est accordée.

Résolution n°28 : La limite d'âge pour exercer les fonctions de **Président du Conseil d'administration de Renault** est relevée à 70 ans.
